

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif à la décision-cadre 2006/960/JAI du Conseil du 18 décembre 2006 relative à la simplification de l'échange d'informations et de renseignements entre les services répressifs des États membres de l'Union européenne**

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 386 du 29 décembre 2006)

Page 94, à l'article 11, paragraphe 1:

*Au lieu de:* «... pour se conformer aux dispositions de la présente décision-cadre avant le 19 décembre 2006.»

*lire:* «... pour se conformer aux dispositions de la présente décision-cadre avant le 19 décembre 2008.»

Page 94, à l'article 11, paragraphe 2:

a) deuxième phrase

*Au lieu de:* «... la Commission soumet avant le 19 décembre 2006 au Conseil un rapport...»

*lire:* «... la Commission soumet avant le 19 décembre 2010 au Conseil un rapport...»;

b) troisième phrase

*Au lieu de:* «Le 19 décembre 2006 au plus tard, le Conseil vérifie...»,

*lire:* «Le 19 décembre 2011 au plus tard, le Conseil vérifie...»

Page 95, article 12, paragraphe 6

*Au lieu de:* «6. Les États membres notifient au Conseil et à la Commission, le 19 décembre 2006 au plus tard, les conventions et accords...»

*lire:* «6. Les États membres notifient au Conseil et à la Commission, le 19 décembre 2007 au plus tard, les conventions et accords...»

---